



ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DES
MANDATAIRES DE LA CONSTRUCTION
FREIBURGISCHER VERBAND DER
BEAUFTRAGTEN DES BAUWERBES

Procès-verbal – AG du 15 juin 2023 Restaurant « Les Arcades » - 1700 Fribourg

Présidence :	M. Yvan Chappuis, Co-Président
Membres présents :	26 membres, selon liste des présences
Membres excusés :	21 membres, 12 invités
Invités présents :	Madame Mylène Devaux Baudraz, M. Eric Pichonnaz, M. Daniel Bürdel, M. Francis Savarioud, M. Alain Broye, M. Claude Eric Egger, M. Christophe Nydegger, M. Frédéric Aebischer, M. David Valterio
Secrétariat :	Mme Sonya Eicher

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 2022
3. Rapport des Co-Présidents
4. Rapport du Président de l'AFCID
5. Effectif des apprenti-e-s dans les différentes professions
6. Comptes 2022
7. Budget et cotisations 2023
8. Admissions / démissions
9. Elections statutaires
Election d'un nouveau membre du comité
- 9.1 Vérificateurs des comptes
10. OMPr – Observatoire des Marchés Publics romands
11. Divers
 - 11.1 Information : formation supérieure – directeur de travaux (ETC)
 - 11.2 Voyage à Rotterdam 2023
 - 11.3 Date de l'AG 2024

1 Souhaits de bienvenue

M. Yvan Chappuis, co-président, ouvre l'assemblée générale à 18h00 et salue les membres et invités présents.

La convocation avec l'ordre du jour a été envoyée en date du 25 mai 2023 selon les délais statutaires.

Aucune question n'est soulevée.

M. Jacques Ayer est nommé scrutateur. Il est remercié pour sa disponibilité.

2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Les remerciements d'usage sont adressés à sa rédactrice.

3 Rapport annuel des Co-Présidents

Le président, M. Yvan Chappuis donne lecture à son rapport annuel des co-présidents :

Depuis notre dernière assemblée générale du 19 mai 2022, les séances de comité se sont déroulées de manière régulière afin de traiter et d'engager de multiples actions, présentées brièvement ci-après :

Formation

L'AFMC suit également attentivement l'évolution qu'entend donner la confédération à la formation des apprentis. Plateforme mise en place par PLAVENIR.

AU vu de la difficulté rencontrée de trouver des futurs apprentis dans certains domaines de l'ingénierie, nous avons pris contact avec le SOPFA, service de l'orientation professionnel et de la formation des adultes, Monsieur Di Falco.

On a pris conscience que les orienteurs professionnels sortent de la voie gymnasiale. Difficile alors pour eux de promouvoir la filiale apprentissage ! Mais on ne désespère pas !

Le service de la formation professionnelle a répondu favorablement aux deux demandes des commissions d'apprentissages dessinateur bâtiment et dessinateur en génie civil afin que tous les apprentis soient obligatoirement équipés d'un ordinateur portable pour le suivi des cours professionnels, et ceci dès la rentrée de cette année.

Stand START

Conjointement avec la SIA, l'AFMC a participé à nouveau en février à l'édition 2023 à Forum Fribourg. Nous avons boosté le stand en organisant un concours de dessin à main levée. Exit l'outil informatique. Les participants devaient dessiner un bâtiment, contemporain à toit plat ou une transformation de ferme. 185 dessins ont été produits, magnifique ! Merci au comité d'organisation de ce stand. Participation déjà annoncé pour la prochaine édition de 2025, le lieu restant encore à trouver !

Site internet et news-letter

Un immense travail avait été entrepris, pour la mise en place de notre site internet. C'est un outil de communication précieux. Via la newsletter les membres sont régulièrement informés des événements ou conférences importants pour nos professions respectives.

Vous trouvez sur notre site toutes les informations liées à nos professions, ainsi que diverses prescriptions, liens, documents à télécharger et autres.

Remise de prix à l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg

Comme chaque année trois prix ont été décernés à des élèves méritants dans le cadre de leur travail de fin d'étude. Architecture, génie civil et Ecole Technique de la Construction sont remerciés. A propos de l'ETC, M. Claude-Eric Egger nous parlera du futur de cette formation en fin de séance.

Conférences

Un cycle de conférence a été remis sur pied après le COVID

Une conférence sur le thème sismique a été organisée ainsi que sur les Contrats de travail, avec l'implication de l'UPCF. 2/2

Marchés publics

L'AFMC et la SIA sont appelés régulièrement à se déterminer sur les appels d'offres de procédure de marchés publics publiés sur SIMAP. Merci aux deux rapporteurs OMPr Fribourg, Paolo Bucci ingénieur civil SIA et votre serviteur, pour leur disponibilité et leur engagement qui n'est pas toujours évident à gérer en qualité de dirigeant d'un bureau privé. Ce point de l'OMPr sera repris dans l'ordre du jour.

Relations diverses

Le comité se réjouit des demandes de plus en plus fréquentes qui lui sont faites. Cela démontre un intérêt et une reconnaissance toujours plus marqués envers notre association.

A relever les demandes inhabituelles suivantes :

- * Avis demandé sur la situation des permis de construire*
- * Avis demandé sur l'utilisation du BIM*
- * Avis demandé lors de la mise en consultation de la loi pour la prévention des accidents*

Collaboration avec l'UPCF

Non seulement mandatés pour tout la partie comptable et administrative, l'UPCF met à disposition de nos membres un service de conseils juridiques et des formations continues à des tarifs préférentiels.

On les remercie chaleureusement pour l'excellente collaboration Mme Simonet, Mme Eicher et maintenant Mme Schuwey ici présente.

Et merci également aux membres du Comité de l'AFMC. Merci à chacun pour le temps et les compétences mises à disposition pour le bien de nos bureaux. Et surtout pour la parfaite complicité et l'excellente ambiance de travail que nous partageons.

Merci de votre attention.

Au nom des 3 co-présidents

Yvan Chappuis

4 Rapport annuel du Président de l'AFCID

M. Pascal Engler, président de l'AFCID, rapporte ce qui suit pour les cours interentreprises des dessinateurs en bâtiment et en génie civil.

Organisation des cours interentreprises :

Quatre cours interentreprises (CIE) sont organisés pour les dessinateurs en bâtiment et trois pour les dessinateurs en génie civil.

Les cours interentreprises pour les dessinateurs en génie civil se déroulent dès la rentrée scolaire 2023/2024 auprès de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE) à Courtaman. Avec ce changement de lieu, une synergie peut ainsi être trouvée avec les différents acteurs présents sur le site. M. Pascal Engler relève que l'Association du Centre professionnel Cantonal (ACPC) prend en charge le loyer des salles de classe. Seuls 16% des frais sont refacturés aux associations

Des réflexions sont menées sur les dessinateurs en bâtiment. Un changement de lieu de cours vers Courtaman permettrait de distinguer plus clairement les CIE de l'enseignement professionnel. Il serait également possible de les organiser tout au long de l'année et pas seulement pendant les vacances.

L'objectif serait d'organiser les CIE pour les classes 2 à 4 de l'année d'apprentissage à la FFE à partir de l'année scolaire 2024/2025. Seule la classe de 1ère année d'apprentissage resterait à l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) en raison des tables de dessin.

Comptes 2021 / 2022

Pour les cours interentreprises des dessinateurs en bâtiment, la fortune s'élève à CHF 270'752.30 au premier juillet 2021 et celle pour la profession de génie civil de CHF 126'904.10.

Nouveau tarif des cours interentreprises

Dans le but de baisser la fortune des deux professions ainsi que de rendre attractif une adhésion à la AFMC, des prix ont été adoptés comme suit :

Dessinateur en bâtiment :

Pour les membres : Une facture de CHF 0.00/jour/apprenti-e sera adressée aux entreprises formatrices

Pour les non-membres : Une facture de CHF 37.50/jour/apprenti-e sera adressée aux entreprises formatrices

Dessinateur en génie civil :

Pour les membres : Une facture de CHF 65.00/jour/apprenti-e sera adressée aux entreprises formatrices

Pour les non-membres : Une facture de CHF 117.50/jour/apprenti-e sera adressée aux entreprises formatrices

Il reste à préciser que ces nouveaux tarifs seront facturés après la déduction des rétrocessions de la fondation fribourgeoise.

Succession du responsable CIE pour les dessinateurs en bâtiment et génie civil

M.Engler informe que Monsieur Jean-Claude Kowalski exercera le mandat de responsable des cours interentreprises pour la profession de dessinateur en bâtiment à partir de la rentrée scolaire 2024/2025. Pour la profession de dessinateur en génie civil, M. Grégory Sutter assumera cette responsabilité à partir de l'année scolaire 2023/2034.

Il reste à mentionner que M. Christophe Nydegger salue l'approche du nouveau lieu de cours interentreprises et signale que les prix seront adaptés. Monsieur David Valterio souligne le gain de synergie d'un tel site.

5 Effectif des apprentis des professions

M. Jacques Spicher présente les effectifs des apprentis des deux professions dans le tableau récapitulatif ci-après :

FORMATION DES APPRENTIS (E)											
Apprentissage de									Contrats futurs		
	2023		2024		2025		2026		2027		
	F	D	F	D	F	D	F	D	F	D	
Projeteur en technique du bâtiment chauffage CFC (64616)	1	2	5	3	1	0	5	0	4	3	Futurs : Dont 2 F en 3ème année Dont 2 D en 2ème année
Projeteur en technique du bâtiment ventilation CFC (64617)	1	0	2	0	3	0	1	0	0	0	
Projeteur en technique du bâtiment sanitaire CFC (64618)	5	2	3	0	1	1	0	1	2	0	
Planificateur-électricien CFC (64505)	5	0	4	0	3	0	2	0	6	0	Futurs : Dont 6 F en 3ème année
Dessinateur CFC, option architecture (64008)	28	12	19	6	36	5	29	6	25	11	Futurs : Dont 1 F en 2ème année 1 F en 3ème année Dont 1 D en 2ème année
Dessinateur CFC, option génie civil (64009)	15	1	12	2	11	0	16	3	14	2	Futurs : Dont 1 F en 4ème année Dont 1 D en 2ème année
TOTAL	55	17	45	11	55	6	53	10	51	16	
TOTAL GENERAL	252								67		

6 Comptes 2022

Mme Sonya Eicher, secrétaire patronale ad intérim présente et commente les comptes 2022.

L'exercice boucle avec une **perte de CHF 23'486.60** qui est déduite du compte capital. Au 31 décembre 2022, la **fortune** de l'association s'élève à **CHF82'539.40**

M. Philippe Pfister et M. Christophe Demierre sont les vérificateurs pour les comptes 2022. M. Philippe Pfister donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes et demande à l'assemblée générale de ce jour d'accepter les comptes 2022, tels qu'ils viennent d'être présentés, de donner décharge au comptable de l'UPCF, à la secrétaire patronale, ainsi qu'au comité avec les remerciements d'usage et de décharger de leur mandat les vérificateurs des comptes de l'exercice écoulé.

A la question de M. Dario Bersiga qui demande pourquoi le résultat présente une perte, Mme Sonya Eicher explique que la proposition du comité vise à diminuer la fortune.

L'assemblée accepte, à l'unanimité, les comptes 2022 et le rapport des vérificateurs.

7 Budget et cotisations 2023

Mme Sonya Eicher présente et commente le budget 2023 qui prévoit une **perte de CHF 21'460.00**.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget 2023.

Cotisations 2023

Le comité propose d'augmenter les cotisations de CHF 100.00 par membre pour pouvoir financer les activités de promotion,

Finance d'entrée : CHF 300.00 (inchangée)

Cotisation de base de CHF 400.00 (+ CHF 50.00) par bureau +

- ⇒ **Bureau de 1 à 3 personnes : + CHF 100.00** (+ CHF 50.00) soit un total de CHF 500.00
- ⇒ **Bureau de 4 à 7 personnes : + CHF 200.00** (+ CHF 50.00) soit un total de CHF 600.00
- ⇒ **Bureau de 8 à 15 personnes : + CHF 400.00** (+ CHF 50.00) soit un total de CHF 800.00
- ⇒ **Bureau de 16 personnes et plus : + CHF 600.00** (+ CHF 50.00) soit un total de CHF 1'000.00

Les règles suivantes sont déterminantes pour le calcul de la cotisation :

- Toutes les personnes travaillant dans un bureau sont comptées, sauf les apprentis.
- Chaque personne travaillant à temps partiel est comptée pour 1 personne, quel que soit son taux d'occupation.
- Les propriétaires de bureau qui sont membres comme personne physique paient également pour le nombre de personnes dans leur bureau.

Au cas où plusieurs copropriétaires d'un bureau sont membres comme personne physique, ils paient chacun CHF 400.00 (+ CHF 50.00), mais une seule fois pour le nombre de personnes dans le bureau.

Le comité propose d'accepter ce nouveau tarif pour l'année 2023.

L'assemblée accepte à l'unanimité le changement du tarif pour les cotisations 2023.

M. Philippe Pfister souhaite savoir combien rapporte cette augmentation à l'association. Mme Sonya Eicher explique que ce montant est soumis à des fluctuations en raison du nombre d'employés travaillant dans un bureau, mais que le montant se situe autour de CHF 6'000.

Selon M. Yvan Chappuis, l'identification à la SIA est plus forte que l'identification à l'association.

M. Daniel Bürdel a suggéré qu'une réflexion soit menée sur les non-membres. M. Jacques Spicher a expliqué qu'une commission avait été mise en place au sein de l'association afin de prendre en compte cette problématique. M. Jacques Spicher a mentionné que des démarches pourraient être entreprises auprès des bureaux qui sont déjà membres à la SIA mais pas à l'association.

8 Admissions / Démissions

Admission :

- Aucune adhésion

Démissions :

- Aucune démission reçue

Mutations

- Chappuis Architectes SA, M. Yvan Chappuis → riforma architecture SA
- Polygone Architecture SA → PHORM architectes SA

L'assemblée prend acte de ces mutations.

9 Elections statutaires

Election d'un nouveau membre au comité

Le comité de l'association est ravi d'annoncer la venue d'un nouveau membre au sein du comité. Il s'agit de M. Dario Bersiga, responsable du bureau AFRY Suisse SA, site de Fribourg.

M. Dario Bersiga prend la parole et se présente brièvement : De formation ing. EPFL avec un Master of Business Administration (MBA) il a travaillé pendant 20 ans dans le domaine de la construction et de la maintenance de centrale de production d'électricité au niveau national. Il travaille depuis 5 ans pour AFRY Suisse SA et est responsable de la succursale de Fribourg depuis 2021.

M. Bersiga est élu à l'unanimité.

9.1 Election des vérificateurs des comptes

M. Philippe Pfister a terminé son mandat et M. Yvan Chappuis lui adresse ses remerciements pour son engagement.

Pour les comptes 2023, les vérificateurs sont :

- M. Christophe Demierre 1^{ère} vérificateur
- M. Sacha Brühlhart 2^{ème} vérificateur
- Mme Delphine Waeber est élue vérificatrice suppléante par l'assemblée.
- Mme Delphine Waeber Vérificateur suppléant

10 OMPR – Observatoire des Marchés Publics Romands

M. Yvan Chappuis explique le rôle de l'OMPr et présente le rapport d'activité à l'aide de plusieurs graphiques. Les analyses sont disponibles sur le site du marché public.

M. Yvan Chappuis invite les membres de l'AFMC à s'inscrire à l'OMPr pour recevoir les rapports. Cela peut permettre de mieux connaître les marchés publics. Lien : www.ompr.ch/#inscription_NL

11 Divers

11.1 Information : Formation supérieure – Directeur de travaux (ETC)

Monsieur Claude Eric Egger, Professeur et responsable de l'école technique de la construction informe sur la formation supérieure de « Conducteur de travaux (CT) et le projet de formation d'ingénieur-e HES en travaux de construction (ITC) :

Formation de conducteur-trice de travaux EPS :

- Collaboration des 4 écoles (VD, NE, VS, FR) à la formation EPS de conducteur de travaux (CT) sur le même modèle qu'elles pratiquent déjà ensemble depuis plus de 20 ans pour l'actuelle formation d'entrepreneur (Maîtrise fédérale).
- Répartition des cours CT EPS sur les 4 sites de façon à permettre à tous les étudiants de suivre une partie de la formation dans la région de leur domicile.
- Développement de cours CT EPS permettant une suite logique avec la future formation d'entrepreneur-construction EPS.
- Formation en cours d'emploi d'une durée de 2 ans environ.
- Environ 1000 à 1100 périodes de cours CT EPS au total, dont environ 700 périodes préparatoires à l'examen CT EPS (selon champs de compétence SSE), 300 périodes de cours techniques (niveau formation supérieure) et 50 périodes sous la forme d'une synthèse des différents cours et de travaux d'application en fin de formation.
- Coût total de la formation : CHF 22'000.-environ subvention SEFRI 50% max. CHF 10'500.-
- Ouverture des cours CT EPS : chaque année, à partir de janvier 2024.
- Prérequis aux cours : concours d'entrée + attestation d'engagement en tant que conducteur de travaux en formation au sein d'une entreprise active dans le secteur principal de la construction.
- Prérequis avant présentation à l'examen final : CFC + 4 ans d'expérience dans le secteur principal de la construction dont au moins 2 ans dans la conduite des travaux (Cf. doc. SSE).

Projet de formation d'ingénieur-e HES en travaux de construction (ITC) à la HES-SO porté par la HEIA-FR:

- Formation généraliste englobant les aspects techniques (3 ans d'études comprenant deux stages en entreprises dont un d'une durée de six mois).
- Couplé à une activité de recherche appliquée et développement
- Tronc commun CT & DT sur 2 ans, spécialisation en dernière année.
- A temps plein à l'école (exceptés stages).
- Prérequis : CFC dans le domaine + maturité professionnelle ou MG + stage d'une année.
- Objectif d'ouverture de la filière de formation : automne 2025

Projet actuellement en consultation / approbation au sein de la Direction HES-SO
1ère représentation faite au Conseil de domaine le 31 mai.

Résultats de l'enquête – Mandataires SIA (109 réponses)

Questions posées/réponses(*) :

- Quel type de formation ont les personnes employées actuellement :
majoritairement architectes et ingénieurs (HES et EPF)
- Le projet ITC correspond-il aux besoins du marché :
oui : 93% - non : 7%
- La fonction nécessite-t-elle une formation propre :
oui : 75% - non : 25%
- Combien le mandataire est-il prêt à engager de **personnel** avec formation ITC par année :
 $\Sigma > 90/\text{an}$
- Combien le mandataire est-il prêt à prendre de **stagiaires** en formation ITC par année :
 $\Sigma > 80/\text{an}$

Les réponses de l'AFMC sont tout à fait comparables

Résultats de l'enquête – Entreprises (86 réponses)

Questions posées/réponses(*) :

- Le projet ITC correspond-il aux besoins : **oui : 78% - non 22%**
- Quel profil de formation engageriez-vous une fois la formation ES en CT disparue :



- Combien l'entreprise est-elle prête à engager de personnel avec formation ITC par année : **$\Sigma > 33/\text{an}$**
- Combien l'entreprise est-elle prête à prendre de stagiaires en formation ITC par année : **$\Sigma > 47/\text{an}$**

Comparatif des caractéristiques EPS et HES ITC

Caractéristiques	Cours préparatoires EPS	Bachelor HES-SO en ITC (projet)
Formation préalable	CFC	CFC & Matu Pro (evtl. stage) ou MG + stage d'une année
Expérience prof.	4 ans	Pas de requis au-delà du CFC (evtl. Stage)
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> Gérer des chantiers selon l'état de l'art en appliquant le savoir technique et le savoir-faire pratique « Train to be fit for the exam de la SSE » 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer l'état de l'art dans la gestion de chantiers et garantir l'application efficiente des nouvelles approches et des optimisation incrémentales Bases plus larges pour une évolution professionnelle plus ouverte
Durée	2 ans en emploi	3 ans plein temps dont 6 mois de stages avec ECTS (entreprise/bureau)
Coûts pour l'individu (Coûts indicatifs totaux)	22'000.- (11'500.- avec subvention SEFRI)	3'600.-
Focus	<ul style="list-style-type: none"> Savoir-faire pratique Economie d'entreprise Conduite 	<ul style="list-style-type: none"> Approche scientifique Technique (Bâtiment et Génie civil) / Numérisation) Economie / Droit / Environnement / Conduite

11.2 Voyage à Rotterdam

La parole est donnée à M. Christophe Pulver qui souligne que le voyage était très intéressant et que l'échange entre les participants était riche.

11.3 Date de l'AG 2024

La prochaine date de l'assemblée générale est fixée au 16 mai 2024

Autres divers

M. Bosson déplore le fait que le Service de la Formation Professionnelle ainsi que la Commission d'apprentissage s'opposent à l'augmentation du nombre d'apprentis par entreprise.

Le chef de Service de la formation professionnelle, M. Christophe Nydegger, rappelle que les conditions liées au nombre d'apprentis et les conditions de pouvoir les former sont toujours prescrites dans les ordonnances des professions concernées. Il rappelle également que la qualité de la formation doit être recherchée et que les apprentis ne doivent jamais être considérés comme une main-d'œuvre bon marché.

Le président souligne qu'au terme de cette assemblée générale, il est important de prendre en main la promotion de la profession. Il fait remarquer que les conseillers en orientation sont issus d'une formation tertiaire et de ce fait incitent plus souvent à suivre une filière passant par la maturité gymnasiale. M. Frédéric Aebischer prend la parole et signale que des stages en entreprise sont régulièrement organisés pour le personnel du SOPFA.

En outre, M. Chappuis souligne que START est un élément indispensable à la promotion de la profession. M. Aebischer mentionne également l'organisation de la manifestation " Berufs-Info-Métier " qui aura lieu en novembre dans trois cycles d'orientation du canton.

Enfin, M. Chappuis rappelle que les promotions créées par le SOPFA, comme " les stages avec Mathilde Gremaud ", sont des occasions à ne pas manquer.

Le Chef du Service de la formation professionnelle, M. Christophe Nydegger souligne le devoir de chaque association de promouvoir son métier.

Monsieur M. Francis Savarioud propose que l'afmc réalise des affiches promotionnelles à destination des moniteurs des cours interentreprises de suissetec Fribourg afin de susciter l'intérêt des jeunes qui ont obtenu leur CFC d'installateur à compléter leur parcours par une formation supplémentaire de projeteur.

En ce qui concerne la problématique du nombre de membres de l'association, une solution devra éventuellement être trouvée entre les membres de la SIA et l'association, comme une cotisation commune. Le président remercie M. Eric Pichonnaz pour cette idée et les discussions se poursuivront.

M. Pichonnaz profite de l'occasion pour remercier l'association de son soutien à la parution du livre du RAC. Il rappelle qu'un bulletin de souscription peut être rempli afin d'obtenir le livre à un prix avantageux.

Enfin, le président invite toute personne à proposer des idées et des thèmes pour les futures conférences.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h20 et les membres sont conviés au repas au restaurant les Arcades.

**ASSOCIATION FRIBOURGEOISE
DES MANDATAIRES DE LA CONSTRUCTION (AFMC)**



Sonya Eicher
Secrétaire patronale ad intérim

Fribourg, le 15 juin 2023 / SE

Annexes (disponibles sur demande auprès du secrétariat) :

- comptes 2021 et budget 2022